
480- 9^e Ave Contrecoeur QC J0L 1C0

Rapport de visite pour vérifications localisées sur différents bâtiments.



003 Par là
Là bas

Inspection fait de 8 : 30 à 15 : 00 heure le 17 juin 2011.

Technicien en prélèvement : Moi-même

Présent sur les lieux : Les clients

Bâtiment

Dans le présent rapport, toutes les observations seront notées, Vous comprendrez que des notifications ne s'appliquent peut-être pas à la bâtisse décrite dans ce rapport, selon l'âge de celle-ci, mais vous saurez que ces notifications s'appliquent si des modifications sont faites au bâtiment.

Au moment de l'inspection les conditions météorologiques étaient comme suit : nuageuses. La température était de 20° Celsius.



Selon les informations recueillies la construction du bâtiment est approximativement 1966 et jamais rénové depuis.

Immeuble 3 étages hors sol construit sur une fondation de béton. Le revêtement extérieur est de brique. Les fenêtres vinyle coulissante. Le toit est plat recouvert de membrane, asphalte et gravier.

Le sous-sol est aménagé en logement.

Table des matières

Introduction Mandat et limitation	-----	4
Condition générale du bâtiment	-----	5
Terrassement	-----	7
Fondation	-----	10
Enveloppe extérieur	-----	11
Porte et fenêtre	-----	12
Balcon	-----	
Toiture	-----	
Gouttière	-----	13
Vide sous toit	-----	14
Structure	-----	15
Garage semi-détaché	-----	
Électricité	-----	
Plomberie	-----	16
Générale intérieur	-----	17

But de l'inspection

Notre mandat consistait en un examen visuel et avec appareils de détection des systèmes et composantes facilement accessibles des sections du bâtiment afin de déceler la présence d'anomalies de l'air et s'il y a la présence de moisissure détectable et des signes révélateurs de problèmes pouvant affecter de façon substantielle l'intégrité et l'utilité du bâtiment ainsi que la qualité de vie intérieure et l'endommagement du bâtiment. L'inspection n'avait pas pour but ni ne pouvait permettre de découvrir l'ensemble des vices cachés pouvant affecter le bâtiment. Par conséquent, l'inspection avait pour objectif de rapporter la condition générale des sections du bâtiment au moment de notre visite. Il ne s'agissait donc pas d'une expertise complète du bâtiment. Lorsqu'une ou des déficiences sont rapportées au rapport, une investigation plus approfondie devrait être effectuée avant de conclure pour déterminer précisément la ou les causes exactes ainsi que pour vérifier s'il pourrait y avoir des problèmes plus significatifs ou des dommages découlant des signes apparents puisque la vérification était de type sectoriel et basé sur une seule visite du bâtiment. Les commentaires et observations émis lors de la vérification et figurant dans ce rapport ne sont fondés que sur des indices visibles et détectables au jour de l'inspection sans avoirs à défaire l'ensemble des matériaux fixes ou déplacer tous les meubles. Vous trouverez notre opinion sur les résultats de laboratoire dans ce rapport.

Méthode d'inspection et limites spécifique :

Nous n'avons pas vérifié les éléments distincts de tout le bâtiment. Notre mandat vise à inspecter les sections demandées uniquement. Nous ne commentons donc pas sur les éléments concernant les améliorations extérieures présentes tels que les pavages, murs de soutènement, clôtures, cabanons, piscines, garage détaché, aires de repos, étables ou tout autre élément indépendant du bâtiment principal à moins que cela ne puisse affecter la condition du bâtiment.

ORIENTATION DE LA FAÇADE

Pour les orientations mentionnées dans ce rapport, considérez que vous êtes dans la rue, face au bâtiment ou à la pièce concernée. Cette façade est l'avant ; les murs opposés qui délimitent l'immeuble ou la pièce forment l'arrière. Vous regardez la façade de l'extérieur, le côté droit est à votre droite et le côté gauche à gauche. Si vous vous placez à l'intérieur de la maison ou de la pièce, votre côté droit est donc à votre droite quand vous faites dos à la façade.

AVIS : Les photographies présentées dans ce présent rapport ne représentent pas nécessairement tous les défauts qui ont été observés lors de la visite et peuvent également représenter un échantillonnage d'anomalies répétitives.

Pour tous renseignements par email ; inspectout@hotmail.com

Condition Générale du bâtiment

Environnement : Milieu urbain résidentiel, près des services. Immeuble 3 étages hors sol détaché comprenant 24 logements de location.

Terrassement : Les pentes du terrain doivent être corrigées et maintenues positives au pourtour du bâtiment et l'éloignement d'arbuste près du bâtiment, c'est nécessaire pour éviter l'accumulation d'eau sur les murs de fondation. Le drain français de cette époque ne résistait pas au remblai et devenait inopérant en grande partie, ce qui rend les pentes du terrain très importante.

Fondation : De béton, plusieurs fissures visibles lors de l'inspection, la finition intérieure nous empêche de voir les fondations adéquatement. Ces fissures sont en partie des fissures capillaires qui ne sont pas importante, par contre certaines fissures qui dépassent 1/8 de pouce doivent être réparées de l'extérieur avec injection et recouverte de membrane goudronnée.

Revêtement : En briques. Des fissures dans le revêtement de brique montrent que l'assise de ce bâtiment bouge, ce qui provoque des fissures dans le revêtement et les fondations. Une expertise de la fondation complète doit être entreprise sur ce bâtiment.

Les sorties dans le revêtement extérieur doivent être scellées correctement.

Toit : Le toit a été observé et est d'origine, plat recouvert de membrane, asphalte et gravier. Le toit a eu plusieurs réparations localisés. et devrait être recouvert au complet car ce recouvrement a dépassé son temps de vie utile.

Entre-toit : Aucun accès d'entre toit dans ce genre de construction, Prévoir refaire les sorties de ventilation au recouvrement du toit et vérifier par le toit le genre d'isolation et son état, il y a eu plusieurs infiltrations d'eau dans cet entre toit donc remplacer l'isolant endommagé.

Portes et fenêtres : Porte d'acier en façade, porte patio à l'arrière, cadres portes et fenêtres recouvertes (capées) d'un revêtement. Plusieurs portes et fenêtres ont été vérifiées et elles fonctionnaient difficilement. Les portes et fenêtres de ce bâtiment devraient être remplacées. Les allèges sous les fenêtres sont déficientes pour la majorité et plusieurs complètement brisés, ce qui fait pénétrer des infiltrations d'eau importante dans les murs intérieurs. Cet état produit beaucoup de moisissure dans les entre murs et se développe à l'intérieur des logements et affecte la santé des locataires et endommage énormément le bâtiment.

Le calfeutrage des portes et fenêtres est détruit par l'endommagement des ouvertures.

Fenêtre de vinyle coulissante d'origine dont l'entretien a été négligée.

Structure : Charpente à ossature de bois endommagée au pourtour du bâtiment.

Plomberie : Distribution d'eau en cuivre et plastique et drainage en plastique. La robinetterie et les appareils ainsi que les drainages fonctionnent avec ventilation satisfaisante. Les toilettes qui bougent doivent être fixées correctement après avoir vérifié le plancher en dessous endommagé, remplacer les pièces de bois endommagées. Sous les comptoirs de cuisines beaucoup de moisissure causé par des infiltrations d'eau provenant du contour des évier et sous les robinets en mauvais état, les comptoirs de cuisine endommagés par de la moisissure doivent être remplacés. Plusieurs murs de contours de bain sont endommagés et doivent être refaits car les murs en dessous sont endommagés.

Les services d'eau et d'égouts sont municipaux.

Chauffage : Les systèmes de chauffage sont par plinthes électrique. Les thermostats sont d'origine et l'efficacité est douteuse, prévoir revoir l'installation de thermostats plus performant, ce qui rend les logements plus confortable et font économiser l'énergie.

Intérieur : Les murs et plafonds du bâtiment sont en placoplâtre. Les plafonds et murs endommagés par des infiltrations d'eau doivent être refait en profondeur en remplaçant tous les matériaux salis.

Les planchers, en lattes de bois, marqueterie et céramique dans cuisine et salle de bain. Plusieurs planchers à refaire, certains gonflés et imprégner de moisissures.

Les armoires de cuisine, les portes et tiroirs sont dans un état satisfaisant

Comptoir de cuisine, remplacer le comptoir de cuisine endommagé par des infiltrations d'eau en dessous et le développement important de moisissure.

Salles de bain, revoir les scellements et vérifier l'arrière des robinets, murs et le plancher sous le bain par la trappe de service car des tuiles fissurées près des robinets indique que des infiltrations d'eau se produisent en dessous.

Exclusion : dépendance extérieure, cheminée, chauffage d'appoint.

Pour les détails et recommandations, voir les sections détaillées du rapport au complet

Terrassement

Il est impossible de vérifier le système de drainage dans le sol et d'en déterminer les conditions géologiques par simple examen visuel. Il est important de vérifier l'état du terrain au moins une fois l'an. Assurez-vous que la pente de terrain autour de la maison éloigne l'eau de la fondation.



Nous vous conseillons de corriger les pentes du terrain au pourtour du bâtiment, de manière à obtenir une pente positive descendante vers l'extérieur du bâtiment.

Cette prévention évite l'accumulation des eaux de surface près des fondations.

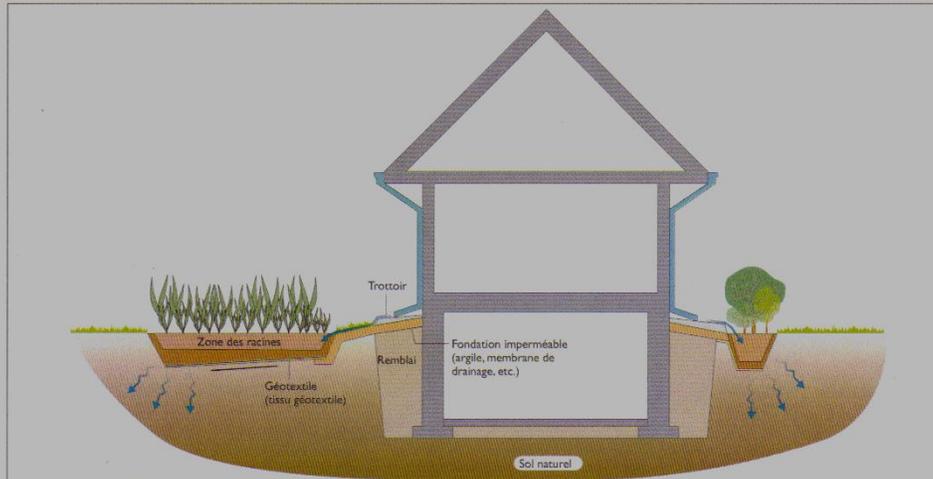


Nous vous suggérons d'éloigner de l'immeuble les arbustes afin que ceux-ci ne touchent pas au revêtement extérieur. La présente situation maintient une humidité excessive près de l'immeuble ce qui contribue à accélérer la détérioration des matériaux.

De plus, il est plus difficile de faire une inspection préventive du revêtement.

Votre maison

Comment prévenir les inondations au sous-sol



NIVELLEMENT ET PLANTATIONS

Les jardins et les plantes pourront s'intégrer à un emplacement dont le nivellement est convenable si l'on assure un débit continu des eaux de ruissellement en provenance du bâtiment. La zone remblayée au pourtour des fondations (1,8 m ou 6 pi) ne devrait pas être aménagée en plate-bande. Au contraire, cette zone devrait être rendue imperméable à l'eau et aménagée en pente. Les plantations adjacentes à cette zone devraient comporter une pente à la base de leurs racines doublée d'une membrane géotextile qui éloignera le surplus d'eau du bâtiment et des plantes. Cette approche réduit : 1) les besoins d'irrigation, 2) la quantité d'eau dirigée vers les drains de fondation et 3) le coût de toute réparation ou entretien futur des fondations, puisqu'on n'aura pas à déplacer de plantes pour accéder à la partie enfouie des fondations.

gouttières jusqu'au terrain et aux drains de fondation, puis au réseau de plomberie – tant dans la maison qu'au raccordement extérieur à l'égout municipal.

Gouttières et descentes pluviales

L'eau dans les gouttières se déverse dans les descentes pluviales. Si les descentes dirigent l'eau à proximité des fondations, l'eau descend directement aux drains de fondation, ce qui peut facilement les surcharger. Assurez-vous que les descentes pluviales se prolongent d'au moins 1,8 m (6 pi) du mur de fondation. En outre,

faites en sorte que l'eau ne se dirige pas vers les murs de fondation des voisins. Elle doit s'éloigner de votre maison en direction de la rue, de votre cour arrière ou de la ruelle arrière.

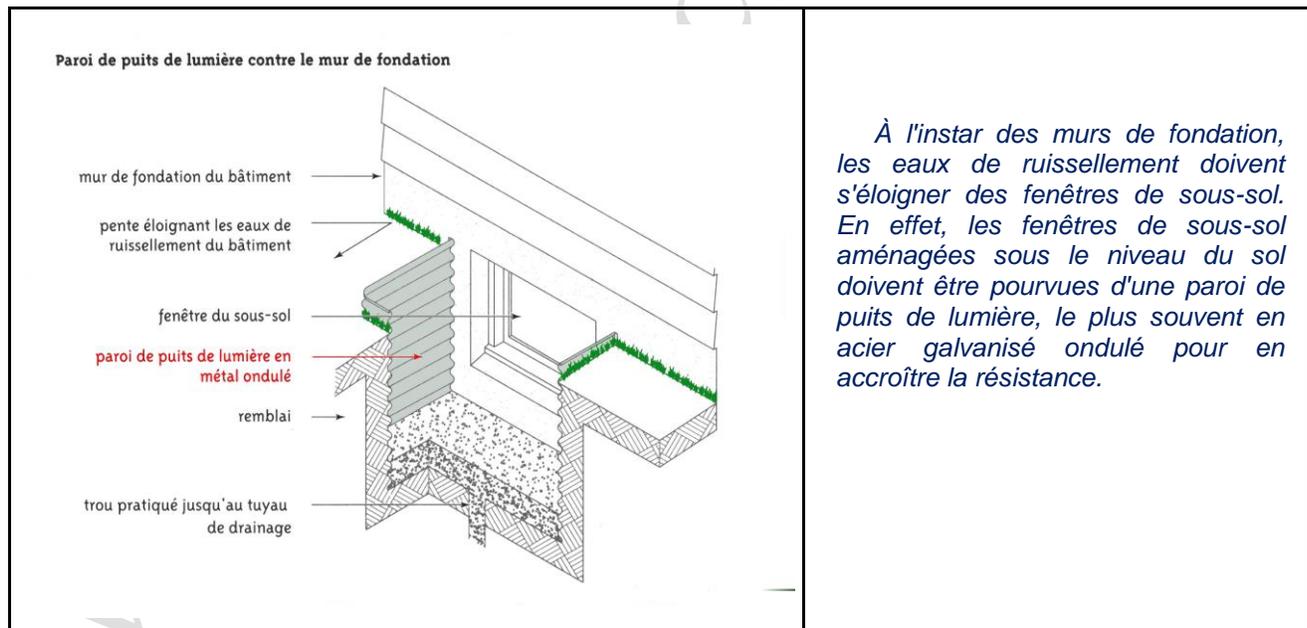
Si les descentes pluviales sont raccordées au réseau d'égout de la maison ou aux drains de fondation, débrazez-les.

Enlevez les débris des gouttières régulièrement. Si elles débordent même lorsqu'elles sont propres, remplacez-les par des gouttières et des descentes pluviales de plus grandes dimensions.

Nivellement du terrain

Si le terrain autour de la maison est en pente vers les fondations, les eaux pluviales se dirigent directement vers les drains de fondation au pourtour du sous-sol et peuvent les surcharger. Le sol au périmètre des maisons a tendance à s'affaisser avec le temps, ce qui crée une pente vers les fondations. Si votre terrain comporte une pente inversée, il vous faudra remblayer et niveler le terrain de manière à aménager une pente qui éloigne l'eau de la maison dans le premier 1,8 m (6 pi).

Cette fiche doit être respectée intégralement pour éliminer les infiltrations au sous-sol provenant de l'eau de surface.



Il n'y a pas le dégagement nécessaire au bas des fenêtres du sous-sol. Un espace de 150 mm (\pm 6 pouces) est recommandé entre le bas de la fenêtre et le sol fini.

Des correctifs doivent être apportés pour éviter des infiltrations d'eau, l'installation de margelles est nécessaire. L'installation de margelle demande un bon état du drain français car elle s'y déverse, prévoir revoir le drain français de ce bâtiment par vérification.

Fondation

L'inspection d'une fondation est visuelle et sommaire. Notre inspection est basée sur les parties visibles et accessibles des fondations. Aucune partie du bâtiment ne peut être démantelée lors de l'inspection. Le béton n'étant pas étanche, une vérification régulière doit être effectuée. L'inspection ne peut aucunement être considérée comme une garantie d'aucune sorte. Il est impossible, avec une simple inspection visuelle, de tenir compte des conditions cachées telle la présence de la pyrite, du radon et/ou d'autres, ce qui est exclue de la présente inspection.

Si possible, examinez les murs de fondation régulièrement pour déceler les fissures et infiltrations d'eau. Il y a deux types de fissures : CAPILLAIRES (minces) : dues au retrait normal du béton lors de l'évaporation de l'eau. DE STABILISATION : dues au tassement du sol, elles sont habituellement plus larges, communiquez avec un expert si décelées. Les fissures réparées sont la responsabilité du vendeur et ceux qui les ont réparées, lors d'une inspection visuelle aucun outil n'est employé pour la vérification de ces réparations. Sur une fondation de bloc de béton des vérifications régulières doivent être faites et si vous trouvez des fissures, les faire vérifiées et réparées.



lors de l'inspection, les fondations présentaient plusieurs fissures graves visibles. Cette section et d'autres du même genre doit être refaite au complet.

Finition extérieur

L'inspecteur n'est pas tenu de commenter sur les clôtures, les accessoires et/ou décoratifs, les vitrages de sécurité, les installations récréatives de même que les dépendances qui ne sont pas rattachées directement au bâtiment principal.

Les dommages purement esthétiques ne sont pas inclus dans ce rapport d'inspection.

Nous recommandons de vérifier périodiquement le calfeutrage, entre les différents types de matériaux, au périmètre des ouvertures et entre la maison et les balcons et/ou patios.

Si le calfeutrage est durcit et perd de son adhérence et de son étanchéité, il faut prévoir son remplacement.



Nous recommandons de refaire le revêtement extérieur après avoir enlevé celui sur les murs, installé de l'isolant, des lattes (bourrures) de bois, et le nouveau revêtement.

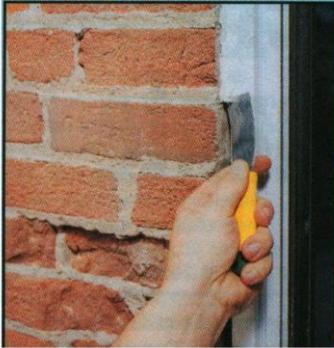


L'état actuel est très dommageable pour le bâtiment.

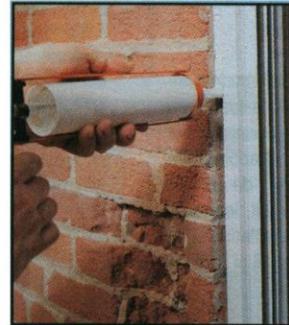
Ceci peut entraîner de la pourriture, voire offrir un abri à la vermine.

Portes et fenêtres

Une simple inspection visuelle ne permet pas de connaître la condition des fenêtres à double vitrages étanches. (Thermos)



Le joint à calfeutrer doit être exempt de poussière et d'éclats de peinture. Ôtez la vieille pâte détériorée à l'aide d'un couteau à mastic ou d'un tournevis à lame plate.



Faites avancer le pistolet à angle droit le long de la fissure ou du joint. La pâte doit adhérer aux deux côtés de la fente. Certains produits peuvent être posés à l'intérieur, mais sachez qu'il dégagent des vapeurs désagréables ou nocives durant plusieurs jours. Assurez-vous de pouvoir ventiler votre maison pendant cette période.

CALFEUTRAGE :

Un produit d'étanchéité doit être posé entre l'encadrement, décoratif ou non, des fenêtres et le bardage ou la maçonnerie,



Le calfeutrage autour des fenêtres et portes doit être rectifié.

Le calfeutrage prévient les infiltrations d'eau.

Il est très important de vérifier périodiquement le calfeutrage au périmètre des portes et des fenêtres et de le remplacer dès qu'il est endommagé. L'ensemble des ouvertures est à refaire.

Gouttières

Les gouttières servent principalement à éloigner l'eau des abords des fondations. De ce fait il est important que l'eau soit éloignée par un déflecteur ou une allonge qui transportera l'eau à 1,2 mètre (±4 pieds) de l'abord des fondations.

Il est important de vérifier deux fois l'an, l'intérieur de la gouttière et de la nettoyer au besoin et si des dommages sont observés, de les réparer. S'assurer que la pente est suffisante pour favoriser l'écoulement d'eau.

DESCENTE PLUVIALES : *Une descente pluviale qui n'est pas raccordée à l'égout doit être prolongée de manière à éloigner l'eau de pluie du bâtiment afin d'éviter l'érosion du sol.*

ENTRETIEN DES GOUTTIÈRES

Enlever tous les débris au fond de la gouttière avec un boyau d'arrosage. Si votre maison est située sur un terrain boisé, il sera probablement nécessaire de nettoyer vos gouttières plus souvent.

-Différents types de grilles sont disponibles pour empêcher l'obstruction des gouttières par l'accumulation de saleté et de feuilles.

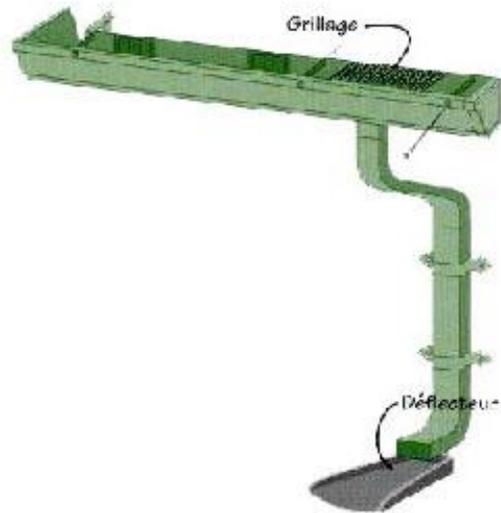
-Assurez-vous que la pente est suffisante pour favoriser l'écoulement d'eau.

-Assurez-vous que la descente pluviale de la gouttière éloigne suffisamment l'eau de la fondation. Des déflecteurs peuvent également être utilisés pour éloigner l'eau de la maison.

-Ne reliez pas les descentes pluviales au drain de fondation car le risque de les obstruer est élevé.

-Attacher ou clouer toute section instable

-Les petits trous peuvent être réparés avec du ciment à toiture Les trous de 3/4" ou plus doivent être réparés avec une feuille de métal.



Il devrait y avoir un déflecteur au bas de chaque descente pour éloigner l'eau des abords des fondations.

Vide sous toit

Notre inspection est basée sur les parties accessibles du vide sous toit. (grenier)

Lors de vérification régulière, vérifiez s'il y a des taches de fuites d'eau sous le support de toiture, sur les fermes et les conduits traversant la toiture, essayez d'identifier la source des fuites.

La lumière du jour visible de l'intérieur du vide sous comble indique régulièrement un point d'infiltration.

Vérifiez la présence de pourriture près de l'avant-toit et des sorties.

Nous tenons compte de l'âge de la propriété pour nos commentaires sur l'isolation. Les normes actuelles concernant l'isolation d'un vide sous toit est de R-40 +/- 14 pouces d'isolant.

Assurez-vous que l'isolant recouvre bien toutes les pièces chauffés. Vérifiez qu'il n'y a pas de vide et que l'isolation est continue.

Une bonne ventilation du vide sous toit est essentielle. Une bonne ventilation contribue à augmenter la durée de vie de la structure du toit.

Assurez-vous que l'isolant ne recouvre pas les soffites et l'air doit sortir par les ventilateurs du toit.



VENTILATION EXIGÉE

Sauf aux endroits où il peut être démontré que cela est inutile, si un isolant est posé entre un plafond et la sous-face d'un support de couverture, il faut prévoir un espace entre cet isolant et le support de couverture ainsi que des orifices de ventilation pour permettre l'évacuation de l'humidité à l'extérieur (voir l'annexe A).

ORIFICES DE VENTILATION

la surface libre des orifices de ventilation doit être d'au moins 1/300 de la surface du plafond recouvert d'un isolant. Si la pente du toit est inférieure à 1 : 6 ou si le toit comporte des solives, les orifices de ventilation doivent offrir une surface libre d'au moins 1/150 de la surface du plafond recouvert d'un isolant.

Les orifices de ventilation doivent être situés dans le toit, en débord de toit, dans les pignons ou à plusieurs de ces endroits à la fois et doivent être répartis : également sur les faces opposées du bâtiment ; avec au moins 25 % de la ventilation exigée en partie supérieure ; et avec au moins 25 % en partie inférieure. Sauf si les espaces entre les solives reçoivent une ventilation distincte, il faut assurer la ventilation de ces espaces en posant des pannes perpendiculaires d'au moins 38 x 38 mm sur les solives du toit. Les orifices de ventilation doivent être conçus de manière à empêcher l'entrée de la neige, de la pluie et des insectes.

Structure

Cette inspection est visuelle et sommaire. Elle est basée sur les parties visibles et accessibles de la structure. Aucune partie du bâtiment ne peut être démantelée lors d'une inspection. Cette inspection ne peut être considérée comme une garantie d'aucune sorte.

Nous recommandons fortement qu'avant de faire toute modification, dans laquelle la structure du bâtiment peut être affectée, de consulter un spécialiste.



Lors de notre inspection du bâtiment, seulement une partie de la structure était visible. Notre inspection a été limitée.

Nous avons observé de la dénivellation significative sur les planchers du bâtiment. L'accumulation d'humidité et les infiltrations d'eau répétées ont endommagés plusieurs éléments structuraux qui doivent être remplacés.

Nous avons observé que des travaux ont été réalisés sans que les règles de l'art aient été respectées.

Nous vous recommandons de consulter un spécialiste pour corriger la structure du bâtiment.



Plomberie

L'inspecteur ne peut être tenue responsable des réglementations municipales et des tuyaux non-visibles lors de notre inspection. Un clapet anti-retour sur le drainage principal au sous-sol est très important afin d'éviter les refoulements d'égouts.

Assurez-vous que la pompe de puisard fonctionne en la vérifiant régulièrement. Retirez le sable et la terre accumulés au fond du puits, ceci s'applique au garage, à l'extérieur et dans les puits de lumière (margelles). Tous ces endroits doivent être maintenus propres et libre de tous débris.

La tuyauterie visible de distribution d'eau est en cuivre. Le conduit d'entrée d'eau a un diamètre de 1 1/2 de pouce.

La tuyauterie visible d'égout est en plastique.



VIS, BOULONS, ÉCROUS ET RONDELLES EN LAITON

On doit utiliser des vis, boulons, écrous et rondelles en laiton pour : le raccordement d'un W.-C. à une bride de sol ; l'ancrage d'une bride de sol de W.-C. au plancher ; ou l'ancrage d'un W.-C. au plancher.

Des toilettes bougent dans des salles de bain

Cette situation peut entraîner des fuites d'eau, pouvant provoquer des dommages aux matériaux du plancher.

L'inspecteur ne peut connaître la condition de la structure et du plancher par simple inspection visuelle.

Nous avons observé une pente négative sur le conduit de drainage de la cuisine, ce qui nuit à l'écoulement normal de l'eau. Nous recommandons de corriger cette situation.

Générale intérieure

Notre inspection visuelle de l'intérieur du bâtiment ne tient pas compte de l'aspect esthétique ni des fissures normales se trouvant à l'intérieur des pièces.

Durant la saison hivernale, il est important de maintenir une bonne ventilation pour éliminer la condensation. Nous rencontrons de plus en plus de moisissures dans les bâtiments et systèmes de ventilation. Leurs présences peuvent causer des effets allergènes ou toxiques. Le développement de moisissures se fait avec l'eau, la cellulose et le temps. Nous vous recommandons de ventiler adéquatement les pièces du bâtiment. Pour corriger le problème de moisissure il faut une étude complète du bâtiment et identifier les agents de contamination.

Tout bâtiment construit après 1995 doit être muni d'un système de ventilation



Toutes les portes d'armoires et d'autres cabinets ont été vérifiées selon les normes courantes d'inspection. Elles fonctionnaient correctement et leurs conditions étaient satisfaisantes lors de notre inspection.

L'évier doit être vérifié régulièrement pour éviter des infiltrations d'eau et l'endommagement du comptoir de cuisine. Remplacer le comptoir de cuisine endommagé par de la moisissure.

Nous vous rappelons qu'il s'agit d'une inspection visuelle. Des pièces contenaient trop d'effets personnels pour nous permettre de compléter notre inspection à ces endroits. L'inspecteur ne peut être tenu responsable des anomalies se trouvant dans ces pièces.



Nous avons observé une faiblesse au niveau des murs autour de la baignoire. Il est impossible, par simple inspection visuelle, de se prononcer sur l'importance des dommages à cet endroit. Il est possible que les murs sous le revêtement soient à refaire. Nous recommandons de réparer les murs dans la salle de bain



Il est recommandé de sceller adéquatement le tour du bain, douche et lavabo dans la salle de bain.

JOINTS ENTRE CARRELAGE ET BAIGNOIRE

*Les joints entre le carrelage mural et une baignoire doivent être convenablement calfeutrés au moyen d'un matériau conforme : Mastic d'étanchéité résistant à la moisissure, pour baignoires et carreaux. **À l'arrière des robinets il y a une trappe, l'ouvrir régulièrement pour voir s'il y a des infiltrations d'eau derrière la finition des murs du bain et sous le bain au plancher.***



Nous avons observé qu'il n'y avait pas de ventilateur dans la salle de bain, le Code national du bâtiment n'en exige pas dans une pièce munie d'une fenêtre. Dû à l'humidité excessive dans une salle de bain, et dans le but de diminuer l'humidité et la détérioration des matériaux, surtout durant l'hiver. Nous recommandons l'installation d'un ventilateur qui projette l'humidité à l'extérieur du bâtiment dans la salle de bain



Les encadrés au début de chaque section sont très importants et font parties intégrales du rapport.

Tel que demandé, nous vous remettons le rapport de vérification avec les résultats du laboratoire. Vous y trouverez plusieurs informations concernant les conditions de vérification, les observations faites par notre technicien en prélèvement et un certain nombre de recommandations et de notes relatives à la dite vérification.

Y sont aussi définies la portée de notre vérification et les limites de notre responsabilité. Nous espérons que le tout sera à votre entière convenance.

Nous vous prions de nous aviser immédiatement si vous notez des divergences entre le contenu de ce rapport et les informations que nous vous avons transmises pendant ou après la vérification. Cette vérification et le rapport fourni ne sont d'aucune garantie ni assurance puisque le résultat provient de demande localisée de ce qui était demandé et qui a été accepté lors de la visite.

Nous profitons de l'occasion pour vous remercier de nous avoir choisis. Si vous aviez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous.



**Inspecteur Agréé et certifié National
André Raymond**

En date du 4 décembre 2001

Thermographe certifié ; André Raymond